

Délibération n° 094 du Comité syndical

Présents : 31
Excusés : 19
Absents : 19
Adopté : unanimité

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hochefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Vu le besoin de financement constaté en section d'investissement,

*Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de **39 462,02 €** comme suit :*

*- Affectation en réserve au compte 1068 **39 462,02 €***

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS